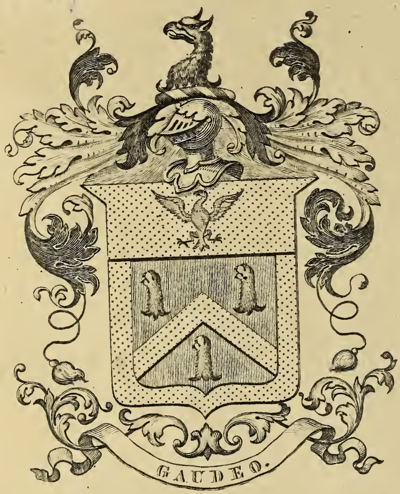

John Carter Brown.

HT-C.
D16.

Nº 1. Turreau. Aperçu des E. U. Paris 1815.
* 2. Moreau de Jonnès. Essai — " — 1816.
* 3. — " Sur les Géophages — " . 1816.
* 4. — " Monog: du Trigonocephale. 1816
* 5. — " Climat des Antilles . " 1817
* 6. — " Sur la Fièvre Jaune . " 1817
* 7. Winslow Lewis Phares des E. U. Bordx. 1817
* 8 Observations sur les ouvrages
de M. de Pradt . . . . Paris. 1817
9. Petition de M. de Puch . — " ~~1795~~
10 Les Patriotes Deportés — — " — 1795
11. Rapport sur la Commission
établie à Tabago . . . " ——
12 Compte Rendu par Thounens " 1794
13. Observations d'un habitant
des Colonies . . . . . " . 1789
14 Memoire sur la ~~traite~~ des Noirs " ——

14

MEMOIRE

SUR

LA TRAITE DES NOIRS,

Par M. DUPRÉ, *fabriquant, député de Carcassonne.*

DANS le moment où la nation françoise éleve le noble et superbe édifice de la liberté sur les ruines de la servitude et des préjugés, la seule idée d'esclavage irrite et enflamme. Et l'écrivain qui ose entreprendre de prouver l'indispensable nécessité de maintenir et d'encourager la traite des noirs, s'expose à l'indignation des hommes dont l'ame et le cœur enchaînés aux principes généraux de liberté, sont disposés à résister aux raisonnemens de la politique et aux combinaisons commerciales, j'oserai encore une fois publier mes idées et le résultat de l'étude particulière que j'ai fait de cette grande question.

Et pour intéresser l'attention de mes lecteurs et mériter leur indulgence, je veux parler à leur humanité autant qu'à leur esprit, en prouvant, qu'autant la politique et l'intérêt réclament la conservation de ce commerce, autant l'humanité elle-même sollicite de l'assemblée nationale, ou un décret de conservation, ou un silence respectueux.

Et comme ces deux principes sont liés l'un à l'autre, je n'en diviserai ni les preuves ni les autorités.

Et d'abord j'établirai en fait incontestable, que, comme c'est à nos Colonies que nous devons une grande partie de notre population, de notre commerce et de notre industrie; que par elles, nous soutenons la balance politique et commerciale des puissances de l'Europe, que sans elles, nous n'aurions, ni marine, ni consommations du superflu des produits de notre agriculture et de notre industrie; il est indispensable à la nation d'en soutenir l'existance, d'en favoriser les établissemens, d'en encourager la culture, et comme cette culture ne peut se passer des bras des affriquains, on ne pourroit les leur interdire ou les leur arracher sans une

criminelle injustice contre laquelle vingt-cinq mille matelots, quarante mille cultivateurs colons, tous les agriculteurs régnicoles, six millions d'ouvriers, tous les armateurs de nos ports et un grand nombre de manufacturiers réclameroient avec cette énergie qu'inspirent le désespoir et le droit naturel d'existance et de propriété.

Vingt-cinq millions d'hommes ne peuvent pas vivre en contemplation. Et la constitution françoise fut elle l'ouvrage d'un dieu comme elle est celui du patriotisme et de la raison, le peuple doit en attendre les fruits vivifians qui naîtront de l'activité rendue au commerce et à l'agriculture, et des loix sages qui feront enfin pencher en notre faveur une balence que les abus ou l'ignorance déterminent depuis si long-tems en faveur des puissances rivales.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déja dit dans mon premier mémoire de l'importance de nos Colonies, et sur les résultats avantageux de nos échanges ; mais je puis instruire la nation de la balance qui a été faite en 1787, de notre commerce avec nos îles et nos colonies. Les exportations directes du royaume en produits territoriaux et manufacturiers pour la côte de Gui-

née, en échange des noirs, ont été évalués à dix-huit millions ; celles pour les îles, à quatre-vingt millions : total quatre-vingt-dix-huit millions ; et les importations en France ont formé pendant la même année, un objet de deux cens millions, et nous en fîmes passer à l'étranger cent quarente millions. Cet aperçu répond aux philosophes qui mettent en problêmes l'utilité ou le désavantage de nos Colonies dans ses rapports avec nos manufactures et notre commerce.

Il prouve de plus que, si les anglais abusant de notre crédibilité et de notre philantropie, nous induisoient à nous séparer de nos îles ou à les ruiner, la France ne seroit plus qu'un désert où quelques kakers orgueilleux s'applaudiroient d'avoir resté inébranlables dans leurs principes sur les ruines du plus brillant empire de l'Europe.

En convenant de la nécessité de conserver nos Colonies, et d'en favoriser la culture ; d'autres opposent à l'esclavage des noirs, la possibilité de les remplacer par des Européens.

A cette objection, je répons :

1°. Que nos Colonies occupent plus de six cens mille Nègres, qui ne pourroient être remplacés que par douze millions d'Européens. Ce calcul n'est pas exagéré. Personne n'ignore la perte déplorable de vingt mille hommes envoyés dans la Guyane, qui ne purent résister aux chaleurs meurtrieres de cette contrée, et qui y périrent en dix mois.

Le Negre, au contraire, en changeant de patrie, ne change pas de climat, et leur chair huileuse est inaccessible aux atteintes mortelles; d'un soleil brûlant et déstructeur des peuples de l'Europe.

Mais les droits sacrés de l'humanité, cette liberté si chere à l'homme; des François, doivent-ils les les sacrifier à la politique, et à l'intérêt !

Je conviens que cette objection, audevant de laquelle je m'empresse d'arriver, est forte pour des cœurs sensibles, et que je l'ai souvent répetée aux négocians armateurs pour la traite, aux officiers commandans dans le Sénégal, aux capitaines de vaisseaux, et à des noirs affranchis; c'est eux qui ont calmé mes inquiétudes, et les amis des noirs les plus ardens, ont été satisfaits comme eux de leur réponse.

Si nous achetions des nègres libres pour les rendre esclaves, si nous achetions des esclaves pour river leurs fers, aggraver les rigueurs de l'esclavage, nous serions sans doute coupables.

Mais l'état des affricains, est un état de guerre continuel, naturellement fainéans et barbares, divisés en une infinité de hordes, ils s'entre-gorgeoient, se détruisoient, ou s'ils conservoient quelques prisonniers, c'étoit pour les vendre aux Mahometans qui les mutiloient et les condamnoient à la garde des plaisirs du grand sultan ou des pacha; les castes antropophages mangeoient leurs prisonniers; voilà le fidèle tableau des peuples d'Affrique avant l'existence de nos colonies. L'intérieur de leurs terres inaccessible aux européens par les chaleurs brûlantes; le fut aussi aux missionnaires qui, en les éclairant, eussent pu se promettre d'adoucir leurs mœurs et leur férocité.

Les Hollandois et les Anglais, ces peuples amis de la liberté ne crurent pas déroger à leurs principes, en arrachant à l'infamie, ou à la mort des hommes, leurs semblables, sans doute; mais que la férocité de leurs mœurs, rend insensibles à l'esclavage, parce qu'ils n'en surent

jamais calculer la théorie, et qui n'en détestent la pratique, que parce qu'elle les condamne au travail.

Les nègres sont des malades qu'on change de lit pour les soulager, mais à qui il seroit dangereux d'administrer des remedes qui augmenteroient leur frénésie.

Les françois, après ces deux puissances commerçantes et rivales, entreprirent le même commerce nécessaire à la culture des colonies, et on leur rend cette justice, qu'ils traitent leurs esclaves avec bien plus d'humanité et de bienfaisance, et cette familiarité qui leur attache leurs esclaves, et leur assure leur fidélité et un attachement inviolable à leurs intérêts.

Depuis le commerce des européens avec l'Affrique, les affriquains sont moins sanguinaires, par la certitude de l'échange de leurs prisonniers contre les denrées européennes.

Dans cet état de choses, je demande; est il plus humain d'abandonner un peuple altéré du sang de son semblable, se livrer à la fureur de son caractère, que de racheter ces malheureuses victimes dévouées à la mort et aux festins sanguinaires du vainqueur.

Sans doute des peuples civilisés dont l'ame exaltée sent vivement le prix de l'existence civile et de la liberté, préféreront la mort à la servitude. Et il étoit digne des françois de donner à l'Europe l'exemple de ce noble sentiment; mais des peuples sauvages, homicides, dont le cœur avili par l'habitude du crime ou de la servitude, peuvent ils sentir le prix de la liberté sans devenir les assassins de leurs libérateurs.

Ah! qu'il seroit dangereux de faire passer rapidement de l'esclavage à la liberté des hommes nés avec les dispositions à tous les vices, des hommes naturellement indolens barbares, sanguinaires, antropophages. Et si les nations les mieux policées, les plus douces, les plus humaines n'ont pu subitement secouer le joug du despotisme et devenir libres sans éprouver des commotions violantes, et faire des erreurs dans l'application des principes établis pour base de la liberté. Quels grands malheurs ne prépareroient pas à l'europe le faux systême de la liberté des nègres, qui, par la supériorité du nombre, et par les excès de leur cruauté, après avoir converti en fleuve de sang les sources fécondes de la prospérité publique, réduiroient par indici-

pline et par paresse, en un affreux désert, des colonies que la nature favorise de toute sa fécondité, en procurant aux deux hémispheres, l'heureux échange de leurs productions. L'idée effrayante des horreurs que pourroit entraîner l'espoir annoncé aux nègres d'une prochaine liberté, étouffe nécessairement le cri de l'humanité et commende l'ajournement indéfini d'une question importante, dont la discution politiquement engagée par les anglais, pourroit en exaltant notre enthousiasme philantropique, entraîner la ruine de l'état au moment où nous esperons le régénérer.

Qelle autre idée, en effet, peuvent se faire les nègres de la liberté, ou de leur existence civile que celle d'une indépendance absolue et de l'invasion.

Traitez aujourd'hui avec douceur, avec humanité, soignez dans leurs maladies, soulagez dans leurs infirmités, secourus dans l'état de vieillesse, attachés à une petite propriété, qui leur procure souvent les superfluités du luxe, souvent plus heureux que nos ouvriers, puisque leur subsistance leur est toujours assurée et ne suit pas la chance des viscitudes du commerce

ou de l'intempérie des saisons ; ils ne croiront devoir attacher à l'idée de leur liberté, que le droit de propriété, et profitant de la supériorité de leur force, ils s'empareroient de nos possessions. Les propriétaires, victimes infortunées de la révolte, seroient dépouillés et massacrés, et la France perdroit et l'avantage précieux de son commerce, et les sommes immenses que les colons doivent aux négocians de la métropole.

Il ne faut pas perdre de vue que les anglais, en provoquant la sensibilité françoise, et en excitant ces nobles et généreux mouvemens de l'ame, si naturels à la nation, il lui ont tendu un piege bien dangereux.

N'en doutons pas, ils ont espéré, ou de s'emparer de nos colonies, ou de devenir leurs protecteurs contre l'insurrection des nègres, et de leur en faire exclusivement l'importation. Et c'est ainsi, qu'après avoir abusé de l'ignorance ou des vices de l'ancien gouvernement, par un traité de commerce aussi impolitique que désastreux, ils voudroient aujourd'hui paraliser nos manufactures, dessécher notre agriculture, détruire notre

marine, rendre illusoire notre constitution dont ils ont calculé, aussi bien que nous, l'influence qu'elle doit avoir sur nos mœurs et sur notre industrie.

Les anglais n'ont presque plus aucun intérêt de conserver, pour eux, le commerce de la traite, puisqu'ils sont à la veille de perdre la Jamaïque, l'une de leurs colonies la plus importante, menacée par les volcans et les tremblemens de terre de sa prochaine ruine.

Cependant, jamais ils n'eurent autant de comptoirs en Afrique, jamais ils ne furent aussi attachés à la traite et dans le moment que le parlement d'Angleterre agitoit les grands principes d'humanité qui tendent à la proscrire, il formoit envers les Espagnols l'engagement de fournir à leurs colonies, tous les nègres qui leur seroient nécessaires; et ne pourroit-on pas soupçonner qu'ils soudoyent les plumes éloquentes des écrivains qui soutiennent avec une si grande véhémence les intérêts des noirs, dans un moment que de plus grands intérêts devroient les occuper.

Après avoir démontré que l'interdiction de la traite et la déclaration de la liberté des noirs

seroient aussi impolitiques que dangereuses à l'humanité ; aussi désastreuses pour notre commerce, qu'inutiles pour les esclaves qui seroient les premières victimes de leur insubordination et de leur conquérant. J'examine l'esclavage sous un autre rapport, et je vois qu'il n'est précisément pour les nègres que la nécessité du travail ; nécessité commune à tous les hommes et commandée par le besoin, et qu'il ne diffère de la domesticité européenne, que par la rigueur de la discipline, et une sévérité relative à leur caractère immoral : sévérité que les amis des noirs ont souvent exagérée, et qui peut et doit être tempérée par les nouvelles loix constitutives, que les colonies sollicitent de l'assemblée nationale.

La liberté du domestique et du manouvrier chez les peuples policés, est vendue jour par jour, et quoique cette classe respectable de citoyens qui donnent le mouvement aux arts et à l'agriculture, reste moralement libre, elle est phisiquement liée par les besoins à la servitude, ou au service des riches propriétaires et des manufacturiers. Ce n'est donc que le mot *esclavage* qui effraye, car d'ailleurs, il est de fait que les nègres sont infiniment plus heureux dans nos colonies qu'en Afrique.

Sous l'influence de nos mœurs douces et bienfaisantes, ils en recoivent les impressions progressives, ils sont insensiblement excités à l'amour de l'ordre, par la subordination; au respect pour la propriété, par leur attachement aux concessions qui leur sont faites par les colons; au goût de nos loix, par la protection qu'ils en reçoivent contre les vexations; . . . . et cette protection sera bien plus immédiate et plus favorable pour eux, lorsque l'assemblée nationale aura prononcé les loix constitutives qui, en détruisant l'arbitraire dans nos colonies, y établiront le régime doux et tempéré d'un gouvernement populaire.

Il restera à desirer, à tous les amis de la liberté, ce tems heureux où la philosophie parcourant tous les empires, fera aimer et adopter les principes de justice, de bienfaisance et d'humanité, qui devront un jour réunir tous les peuples et n'en faire qu'une seule et même famille.

Alors les rois se sépareront des préjugés de puissance et de despotisme, ils verront des hommes, dans leurs sujets, ils respecteront leur liberté, ils la protégeront; et par un contrat solemnel ils consacreront une paix générale et éter-

nelle. Les nations, ne connoissant plus qu'une rivalité de vertus sociales, seront dans un rapport constant de commerce et de prospérité. Alors, plus d'esclaves, plus de servitude, tous les hommes porteront librement, dans la société, le tribut de leurs talens et de leur industrie.

Et c'est à la France, qu'il sera réservé de produire cette heureuse révolution, et de donner à la politique, un caractère digne du suprême législateur de tous les empires.

De l'Imprimerie de DEVAUX, rue des Boucheries Saint-Honoré, n°. 7.

E763
L651s
v.16

HT